

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALLIER**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE
À LA MAIRIE DE SAINT-VALLIER, À 19H30.

PRÉSENCES: M. Gilles Langevin, maire
M. Jacques Bouffard
Mme Gaétane Gagnon
M. Edgar Cormier
Mme Sylvie Corriveau
M. Henri Mercier
M. André Rochefort

Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Langevin, ouvre la séance à 19h30. Mme Claire St-Laurent, directrice générale, agit comme secrétaire de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. André Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

01. Ouverture de la séance par M. le maire
02. Présences
03. Adoption de l'ordre du jour
04. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2009
05. Acceptation des comptes
06. Correspondance (liste jointe)
 - a) Demande d'aide financière – Club de l'Age d'Or de Saint-Vallier
 - b) Demande d'aide financière – Jeunesse, J'écoute
 - c) Cotisation 2009-2010 – Chambre de commerce de Bellechasse
 - d) Demande pour un local – Pompiers de St-Vallier
 - e) Demande – Société historique de Bellechasse
 - f) Demande d'appui – Forum des maires
07. Administration générale
 - a) Rapport mensuel au 31 août 2009
 - b) Offre de service Lave Tout Enr. pour 2010 et 2011
 - c) Colloque de zone ADMQ
 - d) Impression du Valliérois – soumissions reçues
 - e) Rapport d'arpentage – Roch Poulin, arpenteur-géomètre
 - f) Acquisition du terrain – chemin Lemieux
 - g) Taxe d'accise
 - h) Travaux à effectuer – terrain de jeux
 - i) Projet dans le cadre du programme Diagnostic résidentiel – Mieux consommer
 - j) Adoption du règlement 140-2009 abrogeant les journées d'ouverture du bureau municipal
 - k) Halte routière du Domaine Boyer
 - l) Procès-verbal et recommandations du Comité consultatif en urbanisme
 - m) Sélection des membres du CCU
 - n) Rapport final du Festival Vents et Marées 2009
08. Affaires nouvelles
 - a) Séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009
09. Période de questions
10. Levée de la séance

En rajoutant au point Affaires nouvelles en b) Fin des travaux d'aménagement du sentier piétonnier c) Panneaux de signalisation d) Égout pluvial et e) Remerciements aux citoyens et en laissant ouvert le point Affaires nouvelles.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2009

Sur proposition de M. Henri Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2009 soit adopté en ajoutant la phrase suivante à la résolution 2009-08-945 «sans aucun engagement financier de la part de la municipalité».

Acceptation des comptes

De façon préalable à l'approbation des comptes à payer, la directrice générale fait rapport des engagements de crédits autorisés totalisant la somme de 177 232,80 \$.

Par conséquent, sur la proposition de Mme Gaétane Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 14 septembre 2009 totalisant 108 602,25 \$ au fonds général, ainsi que les dépenses payées au 14 septembre 2009 au montant de 68 630,55 \$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

Correspondance

Mme Claire St-Laurent procède à la lecture du résumé de la correspondance reçue à la municipalité.

2009-09-949

Demande d'aide financière – Club de l'Age d'Or de Saint-Vallier

Il est proposé par M. Henri Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 150,00\$ au Club de l'Age d'Or de Saint-Vallier pour la tenue de sa soirée de cartes le 24 septembre 2009.

2009-09-950

Demande d'aide financière – Jeunesse, J'écoute

Il est proposé par M. André Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 100,00\$ à l'organisme Jeunesse, J'écoute dans le cadre de sa campagne de financement 2009-2010.

2009-09-951

Cotisation annuelle 2009-2010 - Chambre de commerce de Bellechasse

Il est proposé par M. Henri Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2009-2010 à la Chambre de commerce de Bellechasse.

2009-09-952

Demande pour un local – pompiers volontaires de Saint-Vallier

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser gratuitement le prêt de la salle du Parc de Saint-Vallier dans le cadre d'une activité de financement devant se tenir le 31 octobre 2009, organisée par les pompiers volontaires de Saint-Vallier.

2009-09-953

Demande – Société historique de Bellechasse

Il est proposé par M. André Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Société historique de Bellechasse à laisser des exemplaires du Patrimoine religieux de Bellechasse au bureau municipal pour que les gens qui le désirent puissent s'y rendre pour se le procurer.

2009-09-954

Demande d'appui – Forum des maires

CONSIDÉRANT l'importance économique, environnementale et sociale des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour la population des municipalités riveraines et la

nécessité de préserver la qualité et le niveau des eaux des plans d'eau de manière à maximiser les bienfaits sur leur environnement et leur économie;

CONSIDÉRANT que les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent situées dans la zone d'influence des Grands Lacs ont déclaré en 2006 qu'ils s'engageaient à protéger, conserver, restaurer, et améliorer le fleuve Saint-Laurent en unissant leurs efforts et en coopérant dans le développement et la mise en place de politiques et programmes visant cet objectif;

CONSIDÉRANT que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent se sont réunis de nouveau en mars 2009, puis en juin 2009, afin de proposer des actions communes sur lesquelles ils pourraient s'engager à coopérer;

CONSIDÉRANT que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent établir des modes de collaboration et de participation aux processus décisionnels susceptibles de modifier le milieu aquatique auprès du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent collaborer à la mise en commun des connaissances relatives au Fleuve permettant ainsi un partage efficace de l'information concernant le milieu aquatique;

CONSIDÉRANT que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, adoptée par le Gouvernement du Québec, prévoit la mise en place de mécanismes de gouvernance propres à assurer la concertation des utilisateurs ainsi que la mise en place d'un organisme chargé de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent, impliquant les administrations municipales;

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent manifestent leurs préoccupations face au mode de régulation des niveaux du fleuve Saint-Laurent actuellement en phase de planification par la Commission mixte internationale;

QUE les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent transmettent au Gouvernement du Québec leurs préoccupations et les actions communes identifiées afin de diminuer l'impact des rejets acheminés au fleuve Saint-Laurent et aux cours d'eau environnants;

QUE les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent demandent la mise en place d'un mode de partage des connaissances sur le fleuve Saint-Laurent entre les municipalités concernées et le Gouvernement du Québec;

QU'UN mode de gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent impliquant les administrations municipales soit mis en place le plus rapidement possible; et

QU'UNE entente de collaboration, signée par le maire de Montréal à titre de représentant des municipalités du Forum, établisse les bases d'une reconnaissance et d'une collaboration en ce sens entre le Gouvernement du Québec et les municipalités riveraines.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport mensuel au 31 août 2009

Mme Claire St-Laurent remet aux membres présents le rapport mensuel au 31 août 2009 et répond aux questions posées par les conseillers.

Offre de service – Lave-Tout Enr. pour les années 2010 et 2011

Nous avons reçu une offre de Lave-Tout Enr. offrant à la municipalité de prolonger l'entente initiale pour l'entretien des gazons pour les années 2010 et 2011 aux conditions actuelles. Toutefois, le conseil municipal préfère retourner en soumission compte tenu de la fin du contrat en 2009.

2009-09-955

Colloque de zone ADMQ

Il est proposé par M. Edgar Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Claire St-Laurent à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tient à St-Malachie les 17 et 18 septembre 2009, le coût de cette participation étant de \$85,00, somme à être prise dans le poste budgétaire 02-130-00-454.

2009-09-956

Impression du Valliérois – choix d'un soumissionnaire

Nous avons demandé des soumissions auprès de quatre (4) soumissionnaires soit Impressions Credo à 599,00\$/impression, Impressions PA Morin à 585,00\$/impression (papier) et 605,00\$/impression (carton), Créations Jozz à 729,00\$/impression et Copies Charny à 825,00\$/impression.

Il est proposé par M. Henri Mercier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Impressions P.A. Morin, au prix de 605,00\$/impression pour l'impression du Valliérois à compter du mois d'octobre 2009 et ce, pour 10 impressions déterminées au choix du conseil municipal.

Rapport d'arpentage – Roch Poulin, arpenteur-géomètre

M. Langevin mentionne que le plan et le certificat de piquetage réalisés par M. Roch Poulin, arpenteur-géomètre, montrant les repères placés à l'intersection de la rue du Couvent et du Chemin des Chalets ont été reçus au bureau municipal. Un appel sera effectué à M. Poulin pour vérifier certains détails techniques avec lui.

2009-09-957

Acquisition du terrain – chemin Lemieux

Il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition d'une partie de terrain du lot 3 260 373 appartenant à M. François Roy, au prix de \$2000,00 pour environ 1000 m², représentant la portion de terrain à acquérir pour procéder au déplacement d'une partie du chemin Lemieux, travaux à réaliser dans le cadre du programme de la taxe d'accise et d'autoriser M. Gilles Langevin, maire et Mme Claire St-Laurent, directrice générale à signer les documents nécessaires à l'acquisition dudit terrain. S'il advenait qu'une portion supplémentaire de terrain soit nécessaire pour faciliter la correction du chemin, le prix payé sera au prorata du nombre de mètres carrés à acquérir et en fonction du prix déjà payé pour le premier bout de terrain. Une copie de la matrice graphique du terrain est jointe en annexe du présent procès-verbal.

2009-09-958

Taxe d'accise

Il est proposé par M. Edgar Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

. d'accepter la solution 2 du rapport préliminaire déposé en octobre 2007 par le groupe BPR consistant à déplacer une partie du chemin Lemieux;

. de les autoriser à faire les plans et devis concernant les travaux à effectuer pour réaliser le déplacement de cette portion du chemin ainsi que les différents relevés de sol qui sont à effectuer avant de sortir de façon définitive les plans et devis;

. de procéder à l'appel d'offres pour obtenir les soumissions et réaliser les travaux une fois les plans et devis définitifs transmis au bureau de la municipalité de Saint-Vallier.

Travaux à effectuer – terrain de jeux

Nous avons reçu un document au bureau municipal concernant les installations du terrain de jeux. Des travaux de réfection devront être envisagés pour que la sécurité des jeunes qui l'utilisent ne soit pas menacée. Ce point sera repris lors des rencontres préparatoires du budget.

2009-09-959

Projet dans le cadre du programme Diagnostic résidentiel – Mieux consommer

Attendu qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

Attendu que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le «Diagnostic résidentiel Mieux consommer», lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

Attendu que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

Attendu que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la municipalité de Saint-Vallier en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

Attendu que ce montant sera de 30\$ par rapport de recommandation en format papier et de 35\$ par rapport de recommandation en format électronique;

Il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

. que la municipalité de Saint-Vallier accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme Diagnostic résidentiel - Mieux consommer ;

. que la municipalité de Saint-Vallier soumette le projet «Améliorations et réparations du terrain de jeux»;

. que la municipalité de Saint-Vallier soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet «Améliorations et réparations du terrain de jeux».

2009-09-960

Adoption du règlement 140-2009 abrogeant les journées d'ouverture du bureau municipal

Il est proposé par M. André Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Vallier décrète ce qui suit :

Article 1

Le règlement 121-2007, intitulé *RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES JOURS D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL*, adopté le 4 juin 2007 et publié le 7 juin 2007 est abrogé.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gilles Langevin, maire

Claire St-Laurent, d.g.

Halte routière du Domaine Boyer

Nous avons reçu une plainte concernant l'état des équipements de la halte routière du Domaine Boyer. Toutefois, compte tenu qu'il n'y a rien de prévu au budget, des montants seront prévus pour effectuer des travaux d'entretien dans le budget 2010.

Procès-verbal et recommandations du Comité consultatif en urbanisme

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif tenue le 24 août 2009. Chacune des recommandations du CCU est présentée.

2009-09-961

389, rue Principale : rénovation

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-35), il est proposé par M. Edgar Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le projet qui consiste à changer les fenêtres du 2^e étage par des fenêtres du même type en PVC blanc avec carrelage tout en conservant l'encadrement, à remplacer trois portes : avant, cuisine d'été et arrière et à refaire la cheminée extérieure en briques rouges à l'ancienne.

Pour ce qui est des portes, les propriétaires devront faire approuver par le CCU le modèle qu'ils auront choisi.

2009-09-962

362, avenue de l'Église : clôture et muret

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-36), il est proposé par M. Henri Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le projet qui consiste en l'ajout d'une clôture de perches sur la ligne nord de la propriété et d'un muret d'interblocs dans la portion arrière de cette ligne.

2009-09-963

374, chemin des Chalets : remplacement de la cheminée

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-37), il est proposé par Mme Gaétane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le projet qui consiste à remplacer la cheminée de briques par une cheminée en acier isolé.

2009-09-964

367, rue Principale : construction d'un cabanon 10' X 10'

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-38), il est proposé par M. Henri Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le projet qui consiste à construire un cabanon dont le revêtement extérieur sera de couleur taupe et la toiture en bardeaux d'asphalte couleur gris charcoal en recommandant également au propriétaire de répéter la pente du toit de sa maison au niveau du cabanon et d'installer ce dernier sur une dalle flottante de ciment plutôt que de le poser sur des blocs de béton.

2009-09-965

Demande de dérogation mineure

Considérant la demande de dérogation mineure du 430, montée de la Station visant à permettre l'implantation d'une nouvelle enseigne sur poteau dont la hauteur sera de 7,3 mètres;

Considérant que l'article 63 du règlement de zonage no 101-2005 prévoit que la hauteur d'une enseigne sur poteau ne peut excéder 7 mètres;

Considérant qu'un avis public a été publié le 28 août dernier invitant les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Considérant que personne ne s'est manifestée contre cette demande de dérogation mineure;

Par conséquent, il est proposé par M. Edgar Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure et de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau dont la hauteur sera de 7,3 mètres au lieu de 7 mètres tel que prévu à l'article 63 du règlement de zonage 101-2005.

2009-09-966

379, rue Principale : réfection mur arrière

Considérant que le projet présenté est conforme à la réglementation et que le CCU en recommande unanimement l'autorisation (recommandation 2009-39), il est proposé par Mme Sylvie Corriveau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le projet qui consiste à refaire le mur arrière de la résidence en bardeau de cèdre alors qu'il était en déclin de cèdre et de permettre également que les trois autres murs de la résidence soient également refaits en bardeau de cèdre, toute autre finition extérieure obligeant une nouvelle demande auprès du CCU.

2009-09-967

Coupe des branches dans le PIIA

Considérant qu'il y a des branches d'arbres longeant certaines rues couvertes par le PIIA envahissent l'espace de circulation dans ces mêmes rues et suite à une recommandation des membres du CCU au conseil municipal, il est proposé par M. Henri Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un arboriculteur qui procéderait à la tournée des rues de la municipalité avec les employés municipaux pour leur indiquer de quelle façon et quelles sont les branches problématiques qui devraient être coupées, le tout pour assurer que tout est fait de façon correcte et harmonieuse avec le patrimoine. Si le montant demandé par l'arboriculteur est trop élevé, ce point sera discuté lors de la prochaine séance.

Sélection des membres du CCU

Les membres du conseil municipal ont discuté de ce point lors de la séance de travail et la recommandation des membres du Comité consultatif en urbanisme concernant la sélection et le recrutement des membres du CCU est rejetée par le conseil municipal.

Rapport final du Festival Vents et Marées

Mme St-Laurent explique les résultats du Festival Vents et Marées 2009. Le document final n'est pas encore terminé et sera remis aux conseillers lors de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009. M. Langevin profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation du Festival Vents et Marées 2009 et à la population qui a participé aux activités en grand nombre pour faire de cette édition un véritable succès.

AFFAIRES NOUVELLES

Séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009

Mme St-Laurent informe les membres du conseil municipal de Saint-Vallier qu'une séance extraordinaire aura lieu le 1^{er} octobre 2009 à 19h30 au lieu habituel des séances.

Fin des travaux d'aménagement du sentier piétonnier

Suite à l'entente signée avec Mme Lucille Blouin-Couillard en 2007, il faudra considérer les travaux qu'il reste à faire pour finaliser le sentier piétonnier et prévoir les sommes au budget 2010.

Panneaux de signalisation

Mme Sylvie Corriveau s'enquiert de l'état d'avancement des panneaux de signalisation. Mme St-Laurent explique la problématique qui est survenue dans la commande des panneaux de signalisation pour la rue de la Grève. Les panneaux devraient rentrer d'ici la fin de la semaine et seront posés par les employés municipaux dans les meilleurs délais dès leur réception.

Égout pluvial

Suite à la demande de M. André Rochefort concernant le problème d'odeurs provenant de l'égout pluvial au coin de la rue Principale et de l'Église, M. Langevin informe l'assemblée qu'il est allé sur les lieux avec un employé municipal. Quelques solutions ont été mises de l'avant pour tenter de régler le problème et un correctif devrait être apporté d'ici peu.

Remerciements dans le Valliérois d'octobre

M. Jacques Bouffard demande qu'un mot de remerciement soit rédigé dans le Valliérois du mois d'octobre pour remercier les propriétaires qui entretiennent les abords de fossé devant leur maison.

Période de questions

Monsieur Langevin répond aux questions posées par les personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Sur proposition de M. Henri Mercier, la séance est levée à 21h32, l'ordre du jour étant épuisé.

Gilles Langevin, maire

Claire St-Laurent, directrice générale

Le maire entend signer toutes les résolutions présentées dans ce procès-verbal et reconnaît que la signature apposée ci-bas est valide comme si elle était apposée sous chacune des résolutions du présent procès-verbal.

Gilles Langevin, maire